



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Service de l'enseignement technique Sous-Direction des Politiques de Formation et d'Éducation Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Emmanuel HEMERY Tél : 01.49.55.52 24 fax : 01.49.55.40.06</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/SDPOFE/N2010-2134 Date: 28 septembre 2010</p>
--	--

Date de mise en application : à partir de la rentrée scolaire 2010 pour la session d'examen 2012

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Nombre d'annexes : 3

à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Baccalauréat professionnel spécialité « Laboratoire contrôle qualité » : Instructions relatives aux épreuves validant les capacités professionnelles

Bases juridiques :

Arrêté du 8 juillet 2010 relatif à la spécialité « laboratoire contrôle qualité » du baccalauréat professionnel

Circulaire DGER/POFEGTP/N95/N°2005 du 28 août 1995 relative à l'organisation du CCF

Circulaire DGER/SDPOFE/C2007-2016 du 20 septembre 2007 relative aux stages en entreprises des élèves et étudiants des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Résumé : Instructions relatives à la mise en œuvre des épreuves professionnelles pour la délivrance du baccalauréat professionnel spécialité « laboratoire contrôle qualité »

Mots-clés : Evaluation, Baccalauréat professionnel, laboratoire contrôle qualité

Destinataires

Pour exécution :

- Administration centrale
- Inspection de l'enseignement agricole
- Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM
- Hauts-commissariats de la République des COM
- Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole
- Unions nationales fédératives d'établissements privés

Pour information :

- Organisations syndicales de l'enseignement agricole
- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole
- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

Cette note de service a pour objet de préciser les épreuves E5, E6 et E7 qui valident les capacités professionnelles C5 à C11 du référentiel de certification de la spécialité « laboratoire contrôle qualité » du baccalauréat professionnel.

Les dispositions de la présente note de service sont applicables à partir de la rentrée scolaire 2010 pour la session d'examen 2012.

Epreuve E5 : Techniques professionnelles

L'épreuve E5 valide les capacités **C8 « Situer les activités d'analyse et de contrôle dans leur contexte »** et **C9 « Raisonner le choix des méthodes et des appareillages »** du référentiel de certification.

Elle est affectée du coefficient 2. Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 3 heures, identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

Le sujet s'appuie sur des documents techniques récents : diagrammes de fabrication, textes réglementaires, description de produits, bulletins d'analyse, étiquettes, protocole d'analyse, articles de presse....

Les secteurs concernés par les activités de laboratoire support de l'épreuve sont ceux dans lesquels les stages en milieu professionnel peuvent se dérouler et qui sont étudiés dans le module MP3.

Il s'agit des secteurs de la production agricole (animale et végétale), de l'alimentation (restauration collective, cuisine centrale) et de l'industrie alimentaire, de l'environnement, de la santé (animale ou humaine), des industries cosmétiques et pharmaceutiques, des industries chimiques.

L'épreuve permet de vérifier que le candidat sait justifier des contrôles et raisonner le choix d'une méthode à partir d'éléments fournis. L'analyse des documents joints au sujet permet de valider les capacités **C8 et C9** pour le secteur choisi comme support de l'épreuve.

L'épreuve est corrigée à l'aide d'une grille critériée, par un enseignant de physique chimie et un enseignant de biochimie-microbiologie ou un enseignant de biologie.

Epreuve E6 : Expérience en milieu professionnel.

L'épreuve E6 certifie les capacités suivantes du référentiel de certification :

C5 « Situer l'activité des laboratoires dans leurs contextes socioprofessionnels »

C6 « Communiquer en situation professionnelle »

C7 « Contribuer à la gestion et au fonctionnement du laboratoire dans le respect des procédures et des règles en matière de santé, de sécurité au travail et d'environnement »

Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale affectée du coefficient 3, identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

L'épreuve est orale et s'appuie sur un document écrit obligatoire de 15 pages maximum (annexes incluses), rédigé par le candidat, relatif à son expérience acquise lors des périodes de formation en milieu professionnel.

Elle a pour support des situations professionnelles vécues par le candidat, qui doivent avoir été réellement et concrètement expérimentées lors de séquences en milieu professionnel dans un ou plusieurs laboratoires, en accord avec la spécialité du diplôme.

Une situation professionnelle n'est vécue que si l'apprenant en est acteur.

Les situations professionnelles sont à rechercher dans la fiche descriptive d'activité du référentiel professionnel.

Par exemple :

- réalisations et conditionnement de prélèvements d'échantillons ...
- vérification de la disponibilité et de l'état des consommables, matériels et équipements nécessaires à l'exécution du travail ...
- tenue à jour des stocks ...
- réalisation d'analyses sur un type de produit ou réalisation d'une analyse sur différents types de produits ...
- ...

Le document écrit élaboré par le candidat présente 3 situations professionnelles vécues. Le candidat choisit ces situations professionnelles en cohérence avec le référentiel professionnel et de façon à démontrer qu'il a acquis les capacités C5, C6 et C7 du référentiel de certification.

Le contexte socioprofessionnel et les caractères spécifiques **d'un** laboratoire y sont présentés ainsi que l'analyse des situations vécues en les resituant dans leur contexte socioprofessionnel.

Déroulement de l'épreuve orale

Elle se déroule en deux temps :

- un exposé d'une durée maximale de 10 minutes qui porte sur l'analyse d'une situation professionnelle vécue choisie par le candidat parmi celles présentées dans le dossier en la resituant dans le contexte du laboratoire et de son environnement. Au cours de cet exposé, le candidat précise les compétences que l'activité lui a permis de développer ou d'acquérir.

- un entretien avec les examinateurs d'une durée maximale de 20 minutes pouvant porter sur l'exposé et l'ensemble du dossier.

Evaluation :

Elle est réalisée à partir d'une grille critériée nationale permettant d'attester les capacités visées.

1/3 de la note est attribué à l'évaluation du dossier écrit, 2/3 de la note à celle de la prestation orale.

Les examinateurs sont :

un enseignant de sciences économiques et sociales et de gestion,

un professionnel du secteur,

un enseignant des disciplines scientifiques et techniques professionnelles (BMB, physique chimie, biologie).

Epreuve E7 : Pratiques professionnelles

L'épreuve E7 valide les capacités C10 et C11 du référentiel de certification :

C10 Réaliser les analyses physico-chimiques, biochimiques, microbiologiques et biologiques adaptées aux objectifs retenus dans le respect des procédures et des règles en matière de santé, de sécurité au travail et d'environnement

- C10.1- Planifier les opérations d'analyse en fonction des instructions et des modes opératoires
- C10.2- Organiser son travail dans le cadre des procédures en vigueur
- C10.3- Réaliser les analyses physico-chimiques et biochimiques
- C10.4- Réaliser les analyses microbiologiques et biologiques
- C10.5- Traiter les résultats des analyses
- C10.6- Réagir en cas de dysfonctionnement dans la mise en oeuvre du protocole ou en cas de résultat anormal

C11 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Elle est affectée du coefficient 5.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve comporte 3 CCF :

- deux CCF pratiques relatifs à la capacité C10, d'une durée de 4 heures chacun et de coefficient 2 chacun.

Pour chaque CCF, qui se déroule en laboratoire, le candidat réalise une analyse et un compte rendu écrit, il peut être interrogé oralement pendant la manipulation sur le déroulement de celle-ci.

Les CCF sont mis en oeuvre par les enseignants de physique-chimie, de biochimie-microbiologie-biotechnologies (BMB), de biologie-écologie et de mathématiques (statistiques).

Les 6 capacités intermédiaires de la capacité C10 pour lesquelles les 4 disciplines servent de support, sont évaluées grâce aux 2 épreuves.

- un CCF de coefficient 1 relatif à la capacité C11.

L'évaluation est réalisée par deux enseignants des disciplines scientifiques et techniques, un professionnel peut y être associé.

Cas de CCF du Baccalauréat professionnel et du BEPA utilisant la même situation d'évaluation :

Les CCF du baccalauréat professionnel peuvent être conçus comme étant complémentaires de ceux du BEPA rénové, en particulier pour l'épreuve E3.

Il est possible de proposer une situation d'évaluation commune pour évaluer la capacité C10 dans le cadre de l'épreuve E7 du baccalauréat professionnel et pour évaluer les capacités C7, C8 et C9 dans le cadre de l'épreuve E3 du BEPA rénové « Travaux de laboratoire ». Deux manipulations : une en physique chimie, une en biochimie-microbiologie-biotechnologies (BMB), organisées sur une durée de 4 heures permettraient d'évaluer les capacités du BEPA et du Baccalauréat professionnel. La notation serait alors faite selon deux barèmes et avec deux grilles différentes.

Pour les candidats hors CCF, l'épreuve prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale pratique en situation professionnelle organisée dans le laboratoire de l'établissement centre d'examen.

Le candidat est mis dans la situation de réaliser une analyse physico-chimique ou biochimique ou microbiologique ou biologique pour valider la capacité C10.

La capacité C 11 est évaluée ici sous la forme d'un questionnement spécifique à partir d'une situation particulière proposée par le jury.

L'épreuve a une durée de 3 heures. Avant l'épreuve, le candidat dispose de 30 minutes de préparation et de découverte du laboratoire.

Les examinateurs sont :

- deux enseignants représentant les disciplines suivantes : physique – chimie, biochimie – microbiologie – biotechnologies (BMB) , biologie-écologie, mathématiques,
- un professionnel du secteur.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille d'évaluation critériée. Le candidat peut être interrogé oralement pendant la manipulation sur le déroulement de celle-ci.

Les examinateurs peuvent être des enseignants de l'établissement choisi comme centre d'examen. Ils organisent l'épreuve dont ils établissent le sujet en tenant compte de la configuration et des capacités techniques des laboratoires qui accueilleront les candidats. L'épreuve est corrigée à l'aide d'une grille critériée nationale.

Le sous-directeur des Politiques
de formation et d'éducation

Philippe Vincent

ANNEXE 1 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E5

Capacités	Critères d'évaluation	Note
C8 : situer les activités d'analyse et de contrôle dans leur contexte		
C8.1 - décrire les secteurs et les filières associées	- identification et brève description du secteur d'activité (ou de la filière associée)	/4 à 6
C8.2 - présenter les activités techniques des différents secteurs	- repérage et caractérisation des principales étapes techniques spécifiques permettant l'analyse de l'objet à étudier - mise en évidence des contraintes et des exigences réglementaires	
C8.3 identifier les besoins de contrôle	- justification des contrôles réalisés en fonction de la filière concernée	
C9 : raisonner le choix des méthodes et des appareillages		
C9.1 - identifier le but et l'objet de l'analyse	- compréhension du but des analyses - explication des principes des méthodes d'analyse en utilisant si besoin des résultats expérimentaux - évaluation de la méthode - justification du choix technique retenu par rapport à l'objet, au but, au contexte...	/14 à 16
C9.2 - présenter les principes généraux des méthodes d'analyse biochimiques, biologiques et microbiologiques		
C9.3 - présenter les principes généraux des méthodes d'analyse physiques et chimiques		
C9.4 - identifier les critères d'évaluation des méthodes		
C9.5 - justifier les choix techniques retenus		
Total		/20

**ANNEXE 2 : GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E6
EXPERIENCE EN MILIEU PROFESSIONNEL**

Capacités	Critères	Commentaires	Note
ECRIT			
C6.1 - Communiquer par écrit	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Forme</u> : Présentation générale - <u>Fond</u> : Clarté, expression écrite, vocabulaire adapté. 		/2
C6.3 - Rédiger un compte-rendu	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence du plan - Équilibre entre les différentes parties. - Respect des consignes de la note de service (présentation du contexte et de plusieurs situations professionnelles vécues) 		/3
C5.1 - Présenter le contexte socioprofessionnel du laboratoire	<ul style="list-style-type: none"> - Situer le laboratoire dans son environnement (juridique, réglementaire, géographique, économique...) - Présenter l'activité du laboratoire (secteur et type d'analyses) 		/2
C5.2 - Présenter les différentes situations d'exercice du métier	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation hiérarchique (fonctions...) - Rôles des différents personnels - Horaires 		/2
C5.3 - Présenter les critères de performance technico-économiques du laboratoire	<ul style="list-style-type: none"> - Critères de compétitivité (coût des analyses, accréditation...) 		/1
TOTAL ECRIT			/10

ORAL

C6.1 - Communiquer oralement	- Capacités d'expression orale (élocution, aisance, gestion du temps) - Écoute et compréhension - Qualité des supports utilisés - Maîtrise des supports utilisés - Pertinence du choix de la situation et de la conclusion		/3
C6.2 - Transmettre des informations aux collaborateurs C6.4- Signaler les dysfonctionnements	- Vocabulaire clair et précis - Mise en évidence des points essentiels - Clarté de la description des dysfonctionnements éventuels		/3
C7.1 - Assurer le bon fonctionnement des appareils de mesure dans le cadre de la fonction métrologique C7.2 - Entretenir le matériel et les équipements C7.4 - Réaliser une veille sur les méthodes, les techniques et appareillages	- Présentation du suivi des matériels et équipements (procédures, entretien, métrologie, calibration...) - Évolution technique des équipements et/ou méthodes.		/6
C7.3 - Contribuer à la mise en place des procédures et au suivi de la démarche qualité	-Participation personnelle (suivi qualité, procédures, gestion des déchets, sécurité du travail, stocks...) -Maîtrise des situations professionnelles vécues		/6
C5.4 - Se référer au droit social en lien avec son emploi	- Mise en relation des activités réalisées avec des fonctions et règles de l'organisation.		/2
TOTAL ORAL			/20
NOTE EPREUVE E6 sur 20 (en points entiers) :			

ANNEXE 3 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E7 POUR LES CANDIDATS HORS CCF

Capacités	Critères d'évaluation	Commentaires	Points
C10.1 - Planifier les opérations d'analyse en fonction des instructions et des modes opératoires	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un diagramme ou d'un schéma d'enchaînement chronologique des étapes de l'analyse • Organisation de la manipulation dans le temps 		2
C10.2 - Organiser son travail dans le cadre des procédures en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du poste de travail • Choix du matériel adapté • Respect des règles d'hygiène et de sécurité • Nettoyage, rangement, désinfection, remise en état du poste de travail • Gestion des déchets 		2
C 10.3 - Réaliser les analyses physico-chimiques et biochimiques	<ul style="list-style-type: none"> • Application du protocole expérimental • Utilisation adaptée du matériel • Respect des consignes et des procédures • Précision du geste • gestion du temps • Attitude professionnelle (calme, concentration, efficacité, ...) 		4
C 10.4 - Réaliser les analyses microbiologiques et biologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Application du protocole expérimental • Utilisation adaptée du matériel • Respect des consignes et des procédures • Précision du geste • gestion du temps • Attitude professionnelle (calme, concentration, efficacité, ...) • Respect des conditions d'asepsie 		4
C 10.5 - Traiter les résultats des analyses	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture correcte des appareils de mesures • Expression conforme des résultats (unités) • Exécution des différents calculs • Comparaison des résultats obtenus aux critères donnés • Interprétation des résultats par rapport à une norme, une valeur théorique <p>Note : Restitution par oral (support écrit autorisé <u>mais non évaluable</u>, un CR n'est en aucun cas attendu)</p>		3
C 10.6 - Réagir en cas de dysfonctionnement dans la mise en œuvre du protocole ou en cas de résultat anormal	<ul style="list-style-type: none"> • Réactivité • Réaction adaptée • Critique vis-à-vis du résultat <p>Note : En cas d'absence de dysfonctionnement ou de résultats anormaux, le jury proposera un exemple.</p>		2
C 11 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers			3
TOTAL			/20